



PROCES-VERBAL

DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 8 février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du Conseil à LE CELLIER, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 13

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Michaël DAVID, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT,

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER, Florence BEZIER

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE,

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN,

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL) Déborah SIDDI (pouvoir à Anita MENET),

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien

Suppléants présents :

Elus Couffé :

Elus Le Cellier :

Elus Ligné : JOURDON Deborah, MENET Anita (pouvoir de Déborah SIDDI), NIEL Guillaume (pouvoir de Maurice PERRION),

Elus Mouzeil :

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : COTTINEAU Cécile, MBILEMBI BOMODO Eugénie FEILLARD Sylvie, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : HERBETTE Stéphanie, BAUDEL Alice, ERMENEUX Alix, HERBETTE Stéphanie, PICAT Didier

Elus Ligné : VASSAULT DUVAL Aurélie

Elus Mouzeil JULIENNE Marina, DESORMEAUX Benoît, RAFFIN Marie, TRUIN Nathalie

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2023

1. DÉCISIONS SYNDICALES

1.1 Débat d'orientation budgétaire 2024

1.2 Création d'un poste de directeur adjoint à l'accueil périscolaire et de loisirs à « l'île aux enfants » à 35h hebdomadaire.

2. ACTUALITÉS DU SIVOM

3. COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

4. QUESTIONS DIVERSES

Le Procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

1-DÉCISIONS SYNDICALES

N°14.02.2024-01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) est présenté par Mme La Présidente.

Madame Anne-Marie CORDIER présente le rapport d'orientation budgétaire. Elle constate que l'année 2023 a été la première année de reprise de l'activité à la normale depuis la crise du COVID.

Comme chaque année, on peut faire le constat que certaines équipes, structures fonctionnent mieux que d'autres et que cela se compense entre service. Ainsi, l'équipe jeunesse a pu fonctionner au complet et cela se ressent dans les résultats de l'année. En revanche, l'année fut plus difficile pour la crèche « les lucioles » avec de nombreuses absences et turnover dans les équipes.

Il est procédé à la présentation des recettes de l'année.

Monsieur Philippe MOREL s'inquiète de voir qu'il est annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire que les participations des communes seront amenées à augmenter dans les années à venir.

Monsieur Daniel GARNIER précise que si les participations des communes n'avaient pas été augmentées entre 2017 et 2021, c'est parce qu'il s'agissait d'un engagement du précédent mandat de ne plus augmenter les participations des communes après l'augmentation de 2017.

Monsieur Philippe MOREL dit ne pas vouloir augmenter les participations des communes en 2025. La commune du CELLIER donne déjà beaucoup et il n'acceptera pas une nouvelle augmentation.

Monsieur Daniel GARNIER relève que malgré la bonne surprise des 99 135 €, l'excédent cumulé n'a pas beaucoup augmenté en 2024. Il souhaite que la prudence soit de mise dans les créations de poste car il constate qu'à Mouzeil notamment les effectifs baissent.

Madame Anne-Marie CORDIER rappelle que si les compétences du SIVOM devaient être portées par les communes, ce sont des charges qui devraient être portées par elles et sans doute avec un autre coût. Le budget est toujours monté avec la plus grande rigueur, au plus proche des besoins. Chaque année, il est fait appel à l'excédent budgétaire cumulé dans sa totalité pour équilibrer le budget. Les charges de personnel sont calculées au plus juste et le SIVOM veille à ce qu'il n'y ait jamais trop de d'encadrement. Il faut cependant payer le personnel et les mesures gouvernementales prises pour revaloriser le salaire des fonctionnaires impactent le SIVOM de la même manière que les communes.

Concernant les perspectives 2024-2025, Madame Anne-Marie CORDIER évoque la nécessité de se pencher sur l'avenir de la petite enfance. Un projet d'évolution de la halte-garderie « Les Libellules » vers une véritable crèche est en projet puisque sa nécessité a été mis en évidence par les résultats de l'étude enfance jeunesse. Il convient, cependant, d'être prudent notamment en y voyant plus clair sur les recettes. C'est un projet qui verra sans doute le jour en 2025.

Monsieur Daniel PAGEAU confirme le souhait de COUFFE de voir arriver sur sa commune une crèche au vu du déficit de moyen de garde sur son territoire. Il s'agit cependant un investissement important pour COUFFE et il ne souhaite pas que l'évolution de la structure sur COUFFE se traduise par une double peine pour la commune ; Aussi souhaite-il s'assurer du niveau de recettes dont la structure pourrait bénéficier.

Madame Anne-Marie CORDIER rappelle qu'il y aura nécessairement un reste à charge pour le SIVOM et qu'en conséquence cela aura un impact sur la participation des communes. La réunion avec la CAF prévue le 27 février prochain permettra d'y voir plus claire.

Monsieur Philippe MOREL réaffirme son souhait que les participations des communes ne fassent pas un autre bon en 2025.

Concernant l'avenir de la compétence matériel, il conviendra de s'interroger sur la pérennité de cette compétence.

Monsieur Michael DAVID souhaite voir évoluer le groupe de travail matériel vers un groupe de travail bâtiment qui serait en lien direct avec les services techniques afin de pouvoir échanger autour des problématiques rencontrées par les structures petite enfance, enfance et jeunesse.

Monsieur Philippe MOREL ne souhaite pas voir un intermédiaire en plus dans la gestion des bâtiments.

Madame Anne-Marie CORDIER trouve cette idée intéressante car d'expérience la communication entre les services n'est pas toujours fluide.

Madame Anne-Marie CORDIER remercie les membres du comité syndical de ces échanges et fait procéder au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'année 2024.

N°14.02.2024-02 : Création d'un poste de directeur adjoint à l'accueil périscolaire et de loisirs à « l'île aux enfants » à 35h hebdomadaire

La directrice adjointe de l'accueil périscolaire et de loisirs de L'île aux enfants à Ligné a fait savoir son intention de quitter la collectivité au 1^{er} avril 2024.

Afin de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais et d'ajuster sans délai le temps de travail, il est proposé de créer un poste de directeur adjoint à 35h. Le poste de directeur adjoint à 31h sera supprimé ultérieurement après le départ de la directrice adjointe en poste.

La création d'un poste de directeur adjoint à 35h permettra d'ajuster les besoins d'encadrement d'enfant de la structure tout en favorisant la constitution d'un binôme de direction.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L332-8 et L332-14,

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical de :

- **De créer** un poste de directeur adjoint à l'accueil périscolaire et de loisirs l'île aux enfants à 35h hebdomadaire,
- **D'ouvrir** le poste au grade d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe de catégorie C et d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

SERVICE	EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO	NBRE DE POSTE	DATE D'EFFET
ENFANCE	DIRECTRICE ALSH et PERISCOLAIRE	- Adjoint d'animation - Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère}	C	35H	1	1 ^{er} AVRIL 2024

Son niveau de rémunération est défini comme suit :

Rémunération fixée en référence à la grille indiciaire des adjoints d'animation et adjoints d'animation de 1^{ère} et 2^{ème} classe.

Le montant maximal de l'IFSE attaché à son cadre d'emploi et à son groupe de fonctions

Le directeur-riche adjoint -e ALSH et PERISCOLAIRE a pour mission de :

- Accompagner la gestion administrative de l'accueil en collaboration avec la directrice,
- encadrer l'équipe d'animation sur les temps opérationnels,
- Participer au bon fonctionnement de la structure (gestion des données du logiciel métier, veilles réglementaire et sanitaire, suivi du planning d'animation et participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique) °.
- encadrer et animer des groupes d'enfants
- Remplacer la directrice lors de son absence,

- **De modifier** en conséquence le tableau des effectifs

- Dire qu'il sera fait application des dispositions des articles L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique permettant le recrutement d'un agent contractuel et que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel le cas échéant

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, remercie les membres du comité syndical et lève la séance à 20h30.

Ordre des délibérations comité syndical du 14 février 2024	
n°14.02.2023-01	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
n°14.02.2023-02	CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS A « L'ILE AUX ENFANTS » A 35H HEBDOMADAIRE

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Michaël DAVID, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT,

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER, Florence BEZIER

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE,

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN,

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL) Déborah SIDDI (pouvoir à Anita MENET,)

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien

Suppléants présents :

Elus Couffé :

Elus Le Cellier :

Elus Ligné : JOURDON Deborah, MENET Anita (pouvoir de Déborah SIDDI), NIEL Guillaume (pouvoir de Maurice PERRION),

Elus Mouzeil :

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : COTTINEAU Cécile, MBIEMBI BOMODO Eugénie FEILLARD Sylvie, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : HERBETTE Stéphanie, BAUDEL Alice, ERMENEUX Alix, HERBETTE Stéphanie, PICAT Didier

Elus Ligné : VASSAULT DUVAL Aurélie

Elus Mouzeil JULIENNE Marina, DESORMEAUX Benoît, RAFFIN Marie, TRUIN Nathalie

La Présidente,



Anne-Marie CORDIER

La secrétaire de séance



Stéphanie BÉRITAULT